

Mise en ligne du 08-07-2024 jusqu'au 08-09-2024

DELIBERATION DU BUREAU DU 1^{ER} JUILLET 2024 – MORBIHAN HABITAT

Le 01/07/2024 à 16h30, les membres du Bureau se sont réunis dans les locaux de Morbihan Habitat, 4 boulevard Leclerc à VANNES, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 21/06/2024.

Membres présents : Mme Hortense LE PAPE M. David ROBO (visio conférence) M. Marc BOUTRUCHE M. Pierre GUEGAN Mme Marie-Hélène HERRY (visio conférence) Mme Yolande HANVIC M. Fabrice LOHER	DELIBERATION N°24.BU-2024-07-01 MUZILLAC Rue des Acacias	Groupe n° MH 1893 (ex BSH 1277) Acte de constitution d'une servitude de cheminement piéton au profit de la communauté de communes
---	--	---

Aux termes d'un acte administratif signé le 15 décembre 2016, la Commune de Muzillac a cédé à Morbihan Habitat, une parcelle cadastrée section BH n°638, située Rue des Acacias, afin d'y réaliser 14 logements locatifs sociaux.

Par délibération du 21 juillet 2016, le Conseil Municipal a approuvé la cession gratuite de la parcelle cadastrée section BN n°639 à la Communauté de Communes Arc Sur Bretagne, dans le cadre de l'agrandissement du restaurant scolaire.

Depuis cette date, Morbihan Habitat a réalisé son programme d'habitation ainsi qu'une extension du restaurant scolaire.

Eu égard de la configuration des lieux et précisément de l'étroitesse des chemins latéraux du restaurant scolaire, une servitude de passage doit être constituée pour l'accès entre le restaurant scolaire communautaire et les logements construits par Morbihan Habitat, afin d'assurer, en cas de besoin l'évacuation des enfants par les secours.

Cette servitude de passage sera créée au profit de la Communauté de Communes entre la parcelle cadastrée section BN n°639, propriété communautaire et la parcelle cadastrée section BN n°638, propriété Morbihan Habitat.

Sa fréquence d'utilisation sera seulement en cas de force majeure, à titre exceptionnel.

La longueur de ladite servitude sera de 75,56 m et la largeur conventionnelle pour un cheminement est de 1,50 m.

FONDS DOMINANT	Cadastre	Superficie cadastrale
Arc Sud Bretagne	BH n°639	386 m ²

FONDS SERVANT	Cadastre	Superficie cadastrale
Morbihan Habitat	BH n°638	1977 m ²

France Domaine évalue ces assiettes foncières, en date du 7 juin 2024, à 150,00 €, assortie d'une variation de + / - 10%. Les frais d'acte de transfert de propriété seront à la charge de la Communauté de Communes, Arc Sud Bretagne.

L'acte d'acquisition sera rédigé par Maître LE CORGUILLE, notaire à THEIX-NOYALO.

Le Bureau, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE, autorise le Directeur général à signer l'acte de transfert de propriété, ainsi que toute constitution de servitude nécessaire

Mise en ligne du 08-07-2024 jusqu'au 08-09-2024

